

Avis du CESR d'Ile-de-France relatif aux conclusions de l'audit sur les missions et orientations de l'Agence Régionale de Développement (ARD)

Le 4 juillet 2007, Jean-Paul Huchon, président du Conseil régional d'Ile-de-France a sollicité l'avis du Conseil économique et social régional d'Ile-de-France (CESR d'IDF), présidé par Jean-Claude Boucherat, sur les conclusions de l'audit relatif aux missions et orientations de l'Agence Régionale de Développement, mené par le cabinet Roland Berger.

Dès 2000, le CESR favorable à la création d'une ARD

Dans son avis du 9 novembre 2000 relatif à la « création d'une Agence Régionale de Développement » le CESR approuvait la création d'une ARD mais demandait que soit clarifié « son mode d'organisation et de fonctionnement » en s'interrogeant sur « la complexité de l'organisation proposée ». Il estimait nécessaire de veiller à une « réelle concertation » et à une « meilleure coordination avec ses différents partenaires (collectivités territoriales, chambres consulaires, comités d'expansion, etc.) » afin d'éviter les démarches concurrentielles ou redondantes.

Dans son avis du 17 juin 2004 relatif au rapport de l'Exécutif « actions régionales pour l'emploi », le CESR soulignait l'impérieuse nécessité :

- De prévoir, en amont de toute action régionale, une évaluation approfondie sur la base d'objectifs évaluables et quantifiés, de façon à pouvoir mesurer (en termes d'efficacité, de dépenses publiques) les bonnes et moins bonnes conséquences des actions engagées et des mesures prises ; de corriger les orientations prises, sur la base des résultats obtenus par l'évaluation...
- De développer les facteurs d'attractivité de l'Île-de-France en confortant les pôles d'excellence existants et en accompagnant les secteurs émergents à haute valeur ajoutée, ce qui nécessite un redéploiement de l'ARD ; en soutenant les secteurs clefs de l'économie francilienne (foires et salons, culture, services aux entreprises, édition imprimerie, automobile, aéronautique, BTP...) ».

Propositions du CESR pour optimiser l'action de l'ARD

A l'issue des conclusions de l'audit, le CESR tient à rappeler que si des ajustements organisationnels restent à mener, l'ARD a su faire preuve de dynamisme, particulièrement concernant l'attractivité de la région à l'international et le lancement des pôles de compétitivité.

Le CESR pense qu'il serait bon de clarifier les différentes missions de l'ARD.

Le CESR souhaite que les chaînes de décisions soient simplifiées et renforcées afin de suivre une stratégie forte, fixée et suivie par le Conseil régional.

.../...

Améliorer le rôle fédérateur de l'ARD entre les organismes responsables du développement régional

Sept ans après son premier avis sur la création d'une ARD, le CESR estime que si l'ARD occupe un rôle majeur dans le développement de la région, elle doit agir en fédérateur et non en concurrence des organismes existants, que ce soit au niveau local, départemental, régional ou consulaire. En ce qui concerne la revitalisation des territoires fragilisés, il importe que l'ARD travaille en parfaite symbiose avec les structures locales.

Sur les implantations de l'ARD à l'étranger

Sur la représentation de l'ARD à l'international, le CESR souhaite bien distinguer le positionnement à Bruxelles des autres implantations à l'étranger.

Or il semble que la représentation actuelle de l'Île-de-France, par l'Association "Île-de-France Europe", est sous-dimensionnée par rapport à ses homologues d'autres régions-capitales européennes, voire même de certaines autres régions françaises.

Par contre, le CESR s'interroge sur la pertinence d'implanter des agences de l'ARD en territoire étranger, (à l'exception de Bruxelles naturellement). Une alternative pourrait être l'établissement de contrats de coopération avec les représentations consulaires, régionales, départementales, locales déjà implantées à l'étranger ; solution plus souple et moins contraignante financièrement.

En tout état de cause, le CESR suggère un audit des implantations de l'ARD à l'international.

Sur le positionnement de l'ARD

Le CESR souhaite un juste équilibre entre les fonctions opérationnelles, conceptuelles et stratégiques, de l'ARD à l'image de ce qui a cours dans d'autres agences régionales. L'ARD doit également anticiper les évolutions économiques, sociales et environnementales par le développement de l'intelligence économique et de la veille prospective.

Rapport et avis du Conseil économique et social régional d'Ile-de-France, relatif à la saisine par le Président du Conseil régional sur les conclusions de l'audit stratégique relatif aux missions et orientations de l'Agence Régionale de Développement et le futur Contrat d'Objectifs et de Moyens entre le Conseil régional et l'ARD. Avis présenté par Claude Michel, au nom de la Commission de l'emploi et du développement économique, présidée par François Millereux.

Service de presse : Jean Tilloy - CESR Ile-de-France 29, rue Barbet-de-Jouy 75007 Paris

Tél. : 01 53 85 66 18 - Portable : 06 63 12 85 10 - Fax : 01 53 85 71 20

Courriel : jean.tilloy@iledefrance.fr - Site Internet : www.cesr-iledefrance.fr